

# **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST MAURICE D'ARDECHE Du 21 SEPTEMBRE 2021 à 18h30**

Présents : Mrs BACCONNIER – RIEUBON – GIRARD – RIGAUD - JOFFROY  
Mmes FREYDIER – BROT – GARDETTE – RIEU  
Absents : Mrs FROMENTIN – MARTINEZ  
-----

## **Achat de terrain**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame ALZAS Bernadette est vendeuse des parcelles A 1202 et 1204 situé à Galine au croisement du Chemin des Garennes et du Chemin du Champ de Bois (face au tennis) pour une superficie de 1123 m<sup>2</sup> en partie constructible. Après discussion le conseil municipal donne son accord pour faire une proposition d'achat entre 20.000 € et 25.000 €uros.

Une proposition sera faite à la propriétaire.

## **Réflexion pour regrouper tous les containers poubelles**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de réfléchir à un regroupement de tous les points de collectes à un seul endroit afin de limiter les nuisances aux riverains. Il faudrait pouvoir trouver un lieu qui puisse convenir au plus grand nombre.

## **Organisation de la matinée « nettoyons la nature »**

La matinée aura lieu samedi 25 septembre, rendez-vous à 9h à la salle polyvalente, accueil des participants et formation des groupes de ramassages suivant le nombre de participants.

Un apéritif déjeunatoire sera offert après la collecte des déchets.

## **Divers**

- Le chemin du Champ de Bois a été goudronné, un riverain se plaint du fossé trop petit, voir avec les responsables le jour de la réception du chantier.
- Continuer l'enfouissement des réseaux chemin du champ de bois et en descendant vers la montée de Galine.
- Achat des parcelles appartenant au SEBA le long de la voie verte, un géomètre Ab Géométrie a été contacté pour faire la délimitation des parcelles concernées.
- L'école Olivier de Serres viendra en mars pour les plantations concernant l'embellissement du village.
- Prévoir de faire payer la participation des travaux d'aménagement des réseaux et voirie au propriétaire des terrains restant disponible au quartier du Champ de Bois conforme à la délibération du 02/06/2014 fixant la participation à 5,50 € du m<sup>2</sup>.
- Nuisance sonore : les riverains se plaignent du bruit dû à l'entreprise EDD'SPACE VERT qui s'est installé route de Vogüé. Nous avons demandé à l'entreprise de faire une étude acoustique pour savoir si elle est dans la réglementation. Une réponse sera faite au riverain dans ce sens.
- 

La séance est levée à 20h15